

**Plan cantonal de relance: 24 mesures pour contrer les effets de la crise**

(25.05.2009)

Le Conseil d'Etat fribourgeois a dévoilé, ce matin, son plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise. Celui-ci a été élaboré selon 3 axes d'intervention comptant au total 24 mesures. Le premier axe concerne les mesures avec effets immédiats notamment dans les secteurs économiques du bâtiment et du génie civil. Le deuxième veut soutenir l'accompagnement des personnes subissant les effets de la crise et les jeunes en particulier. Le dernier vise au renforcement de la compétitivité économique durable. Au total, 45 millions de francs seront investis par le canton en plus des quelque 13 millions de contributions globales attendus de la Confédération. Ce plan de relance s'intègre aux efforts particuliers du canton pour soutenir l'économie et dont le montant se monte à environ 200 millions de francs. Une réserve de 5 millions de francs est constituée en vue du 3ème plan de relance de la Confédération.

C'est la délégation des affaires économiques et financières du Conseil d'Etat qui a présenté le plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise. Ce plan comprend 24 mesures portant sur 6 domaines d'intervention et représente des investissements de l'ordre de 45 millions de francs auxquels s'ajoutent 13 millions de contributions attendues de la Confédération. Après avoir dressé le portrait de la situation macroéconomique actuelle et de ses impacts sur le canton de Fribourg, le Président du Conseil d'Etat, Claude Lässer, affirme la volonté de l'Etat de soutenir l'économie fribourgeoise en cette période de crise et d'atténuer les effets de celle-ci pour la population et les entreprises. L'Etat veut encourager les investissements et investir directement dans un cadre encore plus large que le plan présenté aujourd'hui. En additionnant le fonds de relance de 50 millions de francs, la dotation des fonds et provisions de 58,8 millions de francs, les reports de crédit entre 2008 et 2009 de 51 millions et les prêts accordés en faveur de projets dans le cadre de la nouvelle politique régionale et en tenant compte de l'augmentation (+ 36,8 millions de francs) des investissements nets en plus du volume moyen (qui représente environ 102 millions) que le Conseil d'Etat a déjà prévu dans le budget 2009, l'Etat dispose de près de 200 millions de francs. A cela s'ajoutent 47 millions de réductions fiscales au plan cantonal (l'effet de ces réductions fiscales sur l'impôt communal et paroissial représente 21 millions supplémentaires).

La stratégie du plan de relance fribourgeois repose sur trois axes présentés par Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi. Partant du constat que le canton ne peut résoudre à lui seul la crise économique, par exemple dans le secteur des exportations, le Conseil d'Etat propose une stratégie se concentrant sur les domaines où il dispose d'une influence. Le premier axe concerne les mesures avec effets immédiats sur l'économie notamment dans les secteurs du bâtiment et du génie civil. En plus du programme de relance énergétique de 6,4 millions de francs présenté le 17 avril, s'ajoutent aujourd'hui plusieurs mesures concernant la rénovation des bâtiments de l'Etat et l'amélioration d'infrastructures routières et ferroviaires. Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, annonce des investissements de près de 8 millions de francs auxquels s'ajoutent 4,4 millions pour les mesures liées à l'environnement et à l'agriculture.

Le deuxième axe concerne le soutien à l'emploi, à la formation continue et à la jeunesse. Ce sont près de 13 millions qui seront investis dans ces domaines avec en priorité, les jeunes en formation et la formation continue pour les personnes en réduction d'horaire de travail. Parmi ces mesures, une contribution supplémentaire est accordée au financement des cours interentreprises dont le but est de transmettre un savoir faire pratique aux apprenti(e)s. L'objectif est de soulager les charges des entreprises formatrices pour les encourager à maintenir ou à créer de nouvelles places d'apprentissage. Les allocations d'insertion professionnelle visant à promouvoir l'emploi des jeunes ayant achevé leur formation se monteront à 800'000 francs. D'autre part, l'Etat créera 50 places d'apprentissage supplémentaires dès 2009 et offrira des nouvelles places de stage aux jeunes demandeurs d'emploi. Le coût de ces deux projets se monte à 3.5 millions auxquels s'ajoutent 3 millions de contributions fédérales par le biais des prestations de l'assurance-chômage. Quant aux entreprises actuellement en difficulté, elles seront aidées par le canton pour offrir de la formation continue à leurs collaborateurs, et ce, durant la période de chômage partiel. L'objectif est d'améliorer la polyvalence et les acquis de ceux-ci.

Le dernier axe concerne l'innovation et l'encouragement à la création et à l'installation d'entreprises innovantes dans le canton. Il s'agit là de mesures durables destinées à améliorer la compétitivité économique du canton dans les 10 prochaines années. Ainsi, dès l'automne 2009, 2 millions de francs seront investis pour soutenir la création d'entreprises innovantes et 3 millions pour promouvoir les nouvelles technologies et le transfert de ces dernières. Claude Lässer rappelle enfin que le canton de Fribourg et ses partenaires, Swisscom et Groupe E, développent le projet « Fibre to the home » visant à équiper de fibre optique l'ensemble du territoire cantonal. Un montant de 5 millions de francs est prévu dans le plan de soutien, auquel s'additionne un prêt sans intérêt de 15 millions. L'objectif de cette mesure est de renforcer la compétitivité des entreprises existantes et l'attractivité du canton pour de nouvelles implantations.

Les mesures de ce plan cantonal de soutien à l'économie ont été élaborées sur mandat du Conseil d'Etat par la Direction de l'économie et de l'emploi et la Direction des finances. Une délégation du Conseil d'Etat a rencontré d'autre part les principales entreprises du canton en chômage partiel, les syndicats fribourgeois ainsi que la Direction du marché du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie. Enfin, une vaste consultation

a été lancée auprès des services de l'Etat pour identifier les mesures pouvant être réalisées à court terme dans chaque secteur et éviter de passer à côté d'actions pouvant renforcer ce plan de soutien.

En conclusion, Claude Lässer communique que le décret présentant ce plan - hormis le projet « Fibre to the home » qui fera l'objet d'un décret distinct- et portant sur le montant de 50 millions de francs, est soumis ce jour même au Grand Conseil fribourgeois. Il est confiant qu'il soit accepté lors de la session de juin et que les mesures proposées puissent être mises en place selon les délais prévus.

Fichier(s):

[Décret_Plan_de_soutien_effets_crise.pdf](#) (32 KB)

[Message_Plan_de_soutien_effets_crise.pdf](#) (430 KB)

[Présentation_Plan de relance.ppt](#) (388 KB)

[Retour](#)

Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg
Tél: +41 (0) 26 305 10 45, Fax: +41 (0) 26 305 10 48
[Contact](#)
Page modifiée le 29.05.2009 10:32